

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

DES MAREZ Guillaume, *L'Université Libre de Bruxelles 1834-1930 : son origine, son développement et ses activités*, Bruxelles : Impr. Charles Bullens, [s.d.].

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à : [http:// digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a729617_000 f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a729617_000_f.pdf)

HOMMAGE

aux

Bienfaiteurs de l'Université

(Inscription figurant dans le grand Hall des Bâtiments C. R. B.)

ΤΩΝ ΑΠΑΝΤΑΧΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ ΩΝ
ΣΠΟΥΔΗ ΚΑΙ ΦΙΛΟ
ΤΙΜΙΑΙ ΑΝΕΣΤΗ ΤΟ
ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΝ ΤΟΔΕ
ΔΙΔΑΣΚΑΛΕΙΟΝ
ΕΝ ΕΤΕΙ Ρ
ΤΗΣ ΒΕΛΓΙΚΗΣ
ΕΛΕΥΘΕΡΙΑΣ
ΠΟΛΛΑ ΤΑ ΕΤΗ
ΚΑΙ ΑΙΩΝΙΑ Η ΜΝΗΜΗ

Τῶν ἀπανταχοῦ εὐεργετῶν ὧν σπουδῇ καὶ φιλοτιμίᾳ ἀνέστη τὸ οἰκουμενικὸν τὸδε διδασκαλεῖον ἐν ἔτει ἑκατοστῷ τῆς βελγικῆς ἐλευθερίας πολλὰ τὰ ἔτη καὶ αἰωνία ἡ μνήμη.

Bienfaiteurs américains et belges dont les soins et les libéralités ont érigé cette Université en l'année du Centenaire de l'Indépendance nationale, que longues soient vos années et perpétuel votre souvenir!

L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

1834-1930



PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN (1796-1862)
Fondateur de l'Université libre de Bruxelles



*L'Université Libre
de Bruxelles*

Son origine
son développement
et son activité.

Par

G. DES MAREZ

Archiviste de la Ville de Bruxelles
Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres

L'Université de Bruxelles 1834-1930

LES ORIGINES

L'Université libre de Bruxelles naquit le 20 novembre 1834, dans la grande salle gothique de l'Hôtel de Ville. Jusque-là Bruxelles n'avait connu aucune institution où toutes les branches du savoir humain fussent représentées. Non pas que tout enseignement supérieur y fût demeuré absent. En 1806, Napoléon y avait établi une Faculté de Droit renforcée, en 1810, d'une Faculté des Lettres et d'une Faculté des Sciences. S'il n'avait pas créé d'une manière expresse une Faculté de Médecine, il n'avait pas laissé, cependant, de s'intéresser à cette branche importante de l'enseignement. Il avait autorisé l'organisation de cours pratiques à l'Hôpital Saint-Pierre, et même il avait permis à l'initiative privée d'ériger, en 1813, une Ecole de Médecine. En 1827, quelques hommes d'avant-garde, parmi lesquels Baron, Van de Weyer, Lesbroussart, Quetelet, avaient organisé des cours publics de haute culture dans les locaux de l'ancien Palais de Charles de Lorraine, place du Musée.

Telle était la situation quand survint la Révolution de 1830. L'union des libéraux et des catholiques en assura le succès, mais bientôt la discorde se glissa dans le camp des alliés. Les divergences de vue étaient trop profondes pour pouvoir l'éviter : les uns étaient respectueux avant tout d'une orthodoxie inflexible ; les autres, au contraire, entendaient suivre le courant des libertés modernes. Une lutte âpre s'engagea sur le terrain de l'enseignement.

Les événements de 1830 avaient bouleversé l'enseignement supérieur tel que le roi Guillaume l'avait organisé. Il n'existait plus, à vrai dire, d'université digne de ce nom. Au milieu du désarroi intellectuel dans lequel se débattait le pays, le clergé prit l'initiative d'en créer une, dont la direction lui appartînt. Le 4 novembre 1834, il inaugura, à Malines, l'Université catholique. Mais Théodore Verhaegen pensait que la Belgique devait posséder une autre Université où l'enseignement fût indépendant, tant à l'égard du pouvoir religieux qu'à l'égard du pouvoir politique, et ne reconnut d'autre autorité que celle de la science. Assisté d'un groupe d'amis, tous fortement imprégnés des idées libérales, il créa l'Université libre. Celle-ci s'ouvrit, le 20 novembre 1834, exactement seize jours après l'inauguration de l'Université catholique.

Aussitôt les concours s'offrirent nombreux et désintéressés. Le corps professoral des Facultés défuntes instituées par Napoléon, les élèves surtout qui en étaient sortis, constituaient une pépinière où l'Université naissante recruta ses premières forces. Il importait



L'ancienne cour de Charles de Lorraine, Berceau de l'Université (1834-1842)



L'ancien Palais de l'Université (1842-1927)

aussi de trouver des locaux. La Régence de Bruxelles les procura à l'Université naissante. Elle mit à sa disposition les locaux abandonnés du Musée qui avait été établi, jadis, dans le palais de Charles de Lorraine, ceux-là mêmes qui avaient été occupés par l'Ecole Centrale, les Facultés impériales et les Cours publics.

D'emblée, l'Université libre organisa les quatre Facultés traditionnelles : Philosophie et Lettres, Droit, Sciences, Médecine. Elle voulut y ajouter une cinquième Faculté, celle des Sciences Politiques et Administratives, afin de former, non seulement des avocats et des médecins, mais aussi des citoyens éclairés, capables de diriger l'opinion publique. Malheureusement, empêchée par les circonstances d'exécuter ce grand dessein, elle fut obligée de rattacher à la Faculté de Droit les cours nouveaux qu'elle avait projetés. Sur l'initiative de Verhaegen, elle décida que dans chaque Faculté un cours au moins serait public, nouvelle innovation qui marquait sa volonté de servir les intérêts généraux de la société par un contact permanent avec le monde extérieur.

Ainsi se présentait devant la Science européenne, animé d'une vitalité extraordinaire, l'Enfant spirituel du libéralisme belge.

ÉPREUVES ET JOIES DE LA PREMIÈRE HEURE

L'Université de Bruxelles était à peine née qu'elle rencontra sur sa route des difficultés de toute espèce. violemment attaquée par ceux qui ne pouvaient adhérer aux idées de Verhaegen, elle se vit systématiquement

quement exclue par le gouvernement qui s'appuyait alors sur une majorité catholique, de tous les jurys officiels. De 1835 à 1842, aucun de ses professeurs ne fut admis à siéger au jury national, chargé de délivrer les diplômes, tandis que l'Université catholique y occupait la plupart des places. Les progrès de l'Université naissante se trouvaient par là rendus fort pénibles, mais elle ne périt pas; elle se défendit avec opiniâtreté et finit par obtenir l'équilibre entre les diverses universités du pays.

En 1842, au moment même où elle venait de conquérir de haute lutte sa place aux côtés de ses rivales, une nouvelle épreuve l'attendait, plus terrible encore que toutes celles qui l'avaient assaillie jusque-là.

Le Ville de Bruxelles avait cédé à l'Etat l'ancien palais de Charles de Lorraine. Inopinément, au milieu de l'année scolaire, le Ministre de l'Intérieur notifia à l'Université qu'elle avait à vider les lieux. Du jour au lendemain, elle devait trouver une nouvelle demeure si elle ne voulait compromettre la marche régulière des études. La Ville, une fois encore, vint à son secours. Elle mit à la disposition du Conseil les locaux de l'ancienne Cour d'assises, rue des Sols, restes du palais, jadis somptueux, du Cardinal Granvelle, locaux obscurs et mal appropriés, mais dont il fallut bien se contenter. Le déménagement se fit avec une activité extraordinaire. Les cours ne furent suspendus qu'un seul jour, le 17 décembre. La veille, le 16, était un congé réglementaire, la fête du Roi. Le lendemain 18, était un dimanche. Le lundi 19, tous les professeurs étaient dans leur chaire.

Des joies, pourtant, compensèrent tant de tribulations. Malgré son exclusion des jurys gouvernementaux, ses élèves triomphèrent aux examens. De 1835 à 1838, 242 sur 346 récipiendaires reçurent leur parchemin; 252 sur 392, de 1838 à 1842. Vingt ans plus tard, 1,011 élèves sur 1,410, soit près de 72 p. c., conquéraient leur diplôme.

Les concours universitaires, organisés en 1841, réservèrent à l'Université libre de nouveaux motifs de satisfaction. Dès la première année, Bruxelles remporta la palme; Guillaume Tiberghien fut proclamé premier en philosophie.

Nous tenions à rappeler ces premiers succès car ils attestent et la valeur de l'enseignement et la vigueur d'une institution qui, en dépit de tous les obstacles, poursuivait vaillamment sa route.

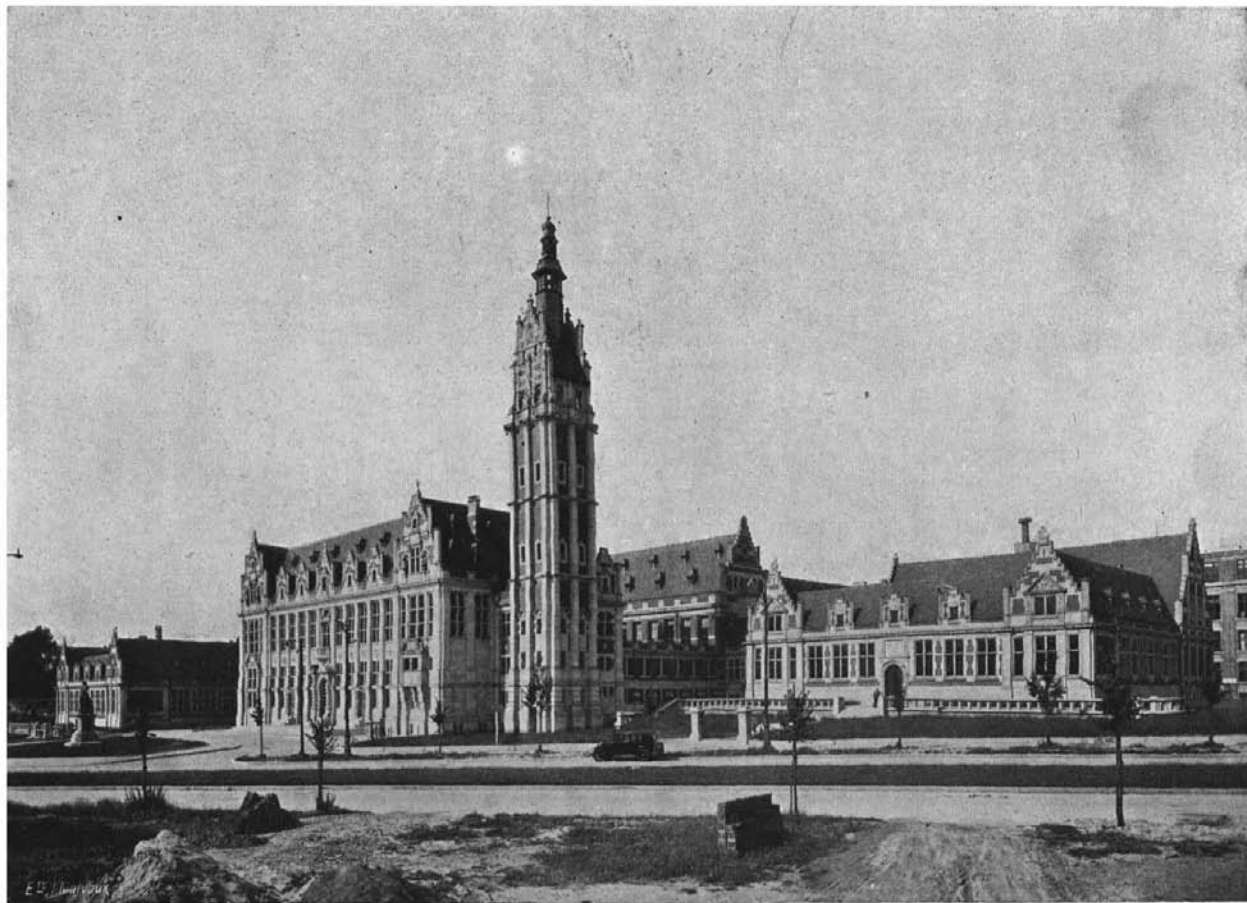
L'UNIVERSITÉ LIBRE A L'AVANT-GARDE DU PROGRÈS SCIENTIFIQUE

SES PROGRAMMES

Il avait été établi, dès le principe, que l'Université serait une institution de science libre et progressive. Tout de suite elle se mit en devoir de réaliser l'idéal proposé. Par ses programmes, souples et extensibles, elle s'adaptait à merveille aux exigences sans cesse croissantes de la science contemporaine. Nous avons dit déjà que dès son apparition, elle conçut le dessein de créer une *Faculté de sciences*

politiques et administratives, afin de rendre les citoyens aptes à participer à la gestion des intérêts publics. Presque en même temps, en 1836, comme la loi de 1835 ne prévoyait aucun enseignement de la *science du notariat*, elle y pourvut par l'institution d'un programme d'enseignement juridique, à la fois théorique et pratique, innovation qui parut tellement heureuse qu'en 1849 le législateur se décida à la sanctionner. En 1842, toujours soucieuse d'enrichir son enseignement, elle devança les autres Universités belges en créant une *Ecole de Pharmacie*, dont le programme fut officiellement adopté pour les Universités de l'Etat par la loi de 1876. Toutes les Facultés à la fois s'associaient à la grande œuvre de l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins de la société moderne. En 1860, Van Bemmél inaugure le cours d'*Histoire contemporaine*, que le législateur, on ne sait trop pourquoi, avait toujours évité d'inscrire dans les programmes universitaires.

L'*Histoire de Belgique* devait se limiter, suivant la loi de 1876, à l'étude de la période moderne. C'était méconnaître toute la part que le Moyen Age avait apportée à la préparation de l'Etat belge : l'unité économique, joignant Wallons et Flamands dans une même activité, prélude de l'unité politique ; l'amour de la liberté et l'attachement aux institutions qui avaient caractérisé à un si haut degré nos démocraties urbaines ; l'esprit communal qui imprègne aujourd'hui encore notre droit public ; tout ce qui, enfin, pouvait expliquer la conscience même du peuple belge. L'Université de Bruxelles, par une sorte de prescience de ce que l'enseignement de notre histoire nationale devait



Vue de l'Université libre, façade principale, Avenue des Nations.

devenir dans la suite, comprit que la Belgique n'était pas une création récente, mais le résultat d'une évolution millénaire. Elle voulut que l'Histoire nationale constituât un bloc, embrassant à la fois le Moyen Age et les Temps modernes, et pour donner une préface au cours de Droit public belge, elle réserva dans ce cadre une place importante aux institutions. La même loi de 1876 n'exigeait pour la *Littérature française* que l'étude d'un seul siècle. L'Université compléta cette lacune par une esquisse générale de la littérature, depuis ses origines jusqu'au XIX^e siècle. Il n'existait pas de cours d'*Histoire des Religions* : elle en institua un, qu'elle confia au comte Goblet d'Alviella et qu'elle rendit obligatoire, dans la suite, pour les élèves du Doctorat en Philosophie et Lettres. Il n'existait pas de cours d'*Histoire du Droit* : la toute première, elle en créa un, en 1902. Dans la Faculté de Droit, elle introduisit l'enseignement de la *Législation comparée*. Dans toutes les Facultés s'organisèrent des cours libres, portant sur des matières spéciales, confiés à des agrégés et destinés à suppléer à l'insuffisance manifeste des prescriptions légales.

Nous pourrions allonger la liste de ces innovations. Ce n'étaient là, pourtant, que des enrichissements de détail. En 1873, elle procéda hardiment à la création d'une *Ecole Polytechnique*, qui, depuis, est devenue la Faculté des Sciences appliquées, grâce à l'initiative de Nicolas Schmit, événement important qui permit à l'Université libre de procurer à l'industrie des ingénieurs capables de maintenir bien haut le renom économique de la Belgique.

Cependant, l'enseignement théorique cherchait dans

l'enseignement pratique un complément indispensable. Ainsi le voulait l'évolution de la science contemporaine. L'Université libre accomplit dans ce domaine de grandes choses. Par l'organisation de cours pratiques dans les diverses Facultés, par la création d'instituts et de laboratoires, elle se mit d'emblée au niveau des institutions similaires de France et d'Allemagne.

Elle débuta dans cette voie nouvelle par l'institution de cours pratiques sur telle ou telle matière, en attendant de pouvoir réaliser des créations plus grandioses.

En 1873, Paul Heger inaugura à la Faculté de Médecine des exercices pratiques de physiologie, non encore exigés par la loi. En même temps, Rommelaere qui, déjà en 1869, avait organisé des cours pratiques d'anatomie, compléta son œuvre pédagogique par des exercices micrographiques. De son côté, Louis De Roubaix jugea utile d'organiser un musée afin de mieux illustrer l'enseignement de l'anatomie. Quelques années auparavant, en 1865, on avait inauguré à l'Ecole de Pharmacie un laboratoire de démonstrations, dont le succès fut tel qu'il fallut, l'année suivante, en ouvrir un deuxième, puis, un troisième, afin de permettre à plus de soixante-quinze élèves de travailler simultanément. Et que dire des admirables cliniques dans les hôpitaux de Bruxelles, principal objectif de la Faculté de Médecine, qui firent et font encore aujourd'hui sa réputation, sa force et sa gloire.

Dans la Faculté des Sciences, tout en donnant un grand développement à l'étude théorique des sciences physiques, mathématiques et naturelles, on se préoccupa surtout de l'organisation systématique d'un enseignement pratique

et expérimental, afin de familiariser les élèves avec le maniement des appareils. Auguste Lameere ouvrit des cours pratiques, Hector Denis un laboratoire de psychophysique, Lucien Anspach un institut de mécanique. Dans la Faculté de Philosophie et Lettres, Léon Van der Kindere fonda, en 1877, le séminaire d'Histoire du Moyen Age, Martin Philippson celui d'Histoire moderne, germe solide d'un enseignement pratique d'histoire, que les lois de 1890 et de 1929 ont consacré dans la suite.

A côté des séminaires, désormais obligatoires, sont venus s'ajouter des laboratoires, complétant dans toutes les directions l'enseignement théorique. Il suffit d'ouvrir un programme des cours pour y trouver une liste imposante d'institutions de l'espèce, aussi variées que nombreuses : séminaires, laboratoires, groupements cliniques. Une fois de plus, l'Université par la souplesse de ses programmes, s'adaptait aux nécessités scientifiques et devançait la loi.

Tout cela, cependant, n'était que le prélude de créations plus grandioses encore dans le domaine de la pratique : les Instituts.

La fondation d'instituts spéciaux couronna d'une manière éclatante un mouvement, qui avait débuté en 1860 et même au delà. Par quel miracle l'Université, livrée à ses propres forces, allait-elle pouvoir réaliser de pareils desseins ? L'initiative privée l'avait fait naître, la générosité d'amis et de bienfaiteurs l'avait soutenue au cours de sa carrière. A ce point tournant et décisif d'un enseignement universitaire, qui devait désormais chercher dans la pratique ses meilleurs fondements, l'initiative privée, une fois de plus, devait opérer des merveilles.

LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES

En 1884, Léo Errera ouvrit dans deux modestes chambres, situées sous les combles des bâtiments du Jardin botanique, un *Institut de Botanique*. Sept ans plus tard, en 1891, cet Institut, grandi par l'action de son créateur, voulut avoir pignon sur rue. Il acquit une maison contiguë au Jardin. En 1889, un grand philanthrope, doublé d'un sociologue averti, Ernest Solvay, à qui l'Université doit une éternelle gratitude, fonda, avec le concours de Paul Heger, l'*Institut d'Electricité-physiologie* qui se développa rapidement et devint, en 1893, l'*Institut de Physiologie*. La générosité de Raoul Warocqué fit surgir l'*Institut d'Anatomie*. Un groupe de philanthropes — Alfred Solvay, Georges Brugmann, le baron Léon Lambert et Fernand Jamar — assura l'érection de l'*Institut d'Hygiène, de Bactériologie et de Thérapeutique*, dont la réputation est devenue mondiale.

La création de tous ces établissements particuliers fut un événement d'une importance capitale, qui laissa dans l'épanouissement de la vie scientifique de l'*Alma Mater* un sillon lumineux. C'était presque une seconde fondation, comme l'a remarqué le comte Goblet d'Alviella dans son *Histoire de l'Université*, de 1844 à 1909.

Ces établissements de recherches pratiques furent officiellement inaugurés le 28 octobre 1895. Le bourgmestre de la ville de Bruxelles, Charles Buls, un grand citoyen en même temps qu'un ami dévoué de l'Université, ouvrit

la séance par ces mots simples mais impressionnants : « Au nom de la Ville de Bruxelles, je fais remise à l'Université libre de Bruxelles des nouveaux Instituts pour qu'elle les emploie à l'avancement de la science et au bien des étudiants. »

Les Instituts furent groupés au Parc Léopold, où la Ville avait généreusement mis à la disposition de l'Université les terrains nécessaires à leur édification. D'autres Instituts devaient bientôt compléter ce magnifique ensemble, l'*Institut de Sociologie*, en 1902, et l'*Ecole de Commerce*, en 1904, placés sous la haute direction d'Emile Waxweiler et dus, tous deux, à l'inépuisable générosité d'Ernest Solvay.

L'Institut de Sociologie devait, dans la pensée de son fondateur, servir de complément à l'*Ecole des Sciences politiques et sociales* qui venait d'être créée. On se souviendra qu'à l'époque de sa fondation, l'Université libre avait conçu le grand dessein d'organiser une faculté spéciale, réservée à l'enseignement des sciences politiques et administratives. Les circonstances l'avaient obligée à restreindre son ambition et à instituer un ensemble de cours qui furent inscrits au programme de la Faculté de Droit. Mais jamais, à aucun moment de son existence, cette grande pensée ne l'avait quittée. Après une longue attente, il lui fut donné de la réaliser enfin, avec ampleur, en 1899. Nombreux sont les élèves, appartenant à toutes les classes de la société, qui sont venus recueillir l'enseignement de l'Ecole des Sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles, nombreux aussi les étrangers que sa renommée a attirés de tous les points du globe. Toujours fidèle à sa

politique d'incessante amélioration de ses programmes, le Conseil d'Administration adjoignit aux sections premièrement prévues des sciences politiques, économiques et sociales, une section de sciences coloniales et une section d'économie financière.

Le 17 octobre 1904, Ernest Solvay, voulant compléter un plan d'éducation sociale qui lui était cher, fonda l'*Ecole de Commerce* « afin de former à tous les degrés des hommes instruits des choses du commerce et de l'industrie » et capables de contribuer par leurs aptitudes à la prospérité économique du monde.

LES ÉLÈVES

Animée d'un tel esprit, ouverte largement à toutes les recherches de la science, libre de toute entrave, secondée par une élite professorale, l'Université ne pouvait manquer d'exercer sur la jeunesse un attrait irrésistible. Ses débuts, sans doute, furent modestes, mais quelle ascension glorieuse dans la suite!

Au départ — en 1834 — 96 inscriptions. Cela peut paraître bien peu aujourd'hui, mais ce chiffre si peu élevé qu'il fût, marquait à cette époque un succès notable. A peine installée au Palais Granvelle, après son expulsion, en 1842, de son premier berceau, l'ancienne Cour, place du Musée, elle vit croître le nombre de ses élèves avec tant de rapidité qu'elle étouffa bientôt dans les locaux qui lui avaient été concédés. En 1845, le départ des dernières Cours de justice, qui jusque-là s'étaient attar-

dées au Palais Granvelle, lui permit de s'installer plus à l'aise. Mais ce n'était là, toutefois, qu'un pis aller. A peine dix années s'étaient-elles écoulées, que le problème des locaux redevint angoissant. L'Université poussa un cri de détresse. « Les élèves étaient tellement serrés les uns contre les autres, écrivait-elle dans un rapport adressé à la Ville, qu'il leur était impossible de prendre des notes. » La Ville acheta, rue des Sols, un hôtel voisin, l'hôtel de Thy, et le mit à la disposition de l'Université.

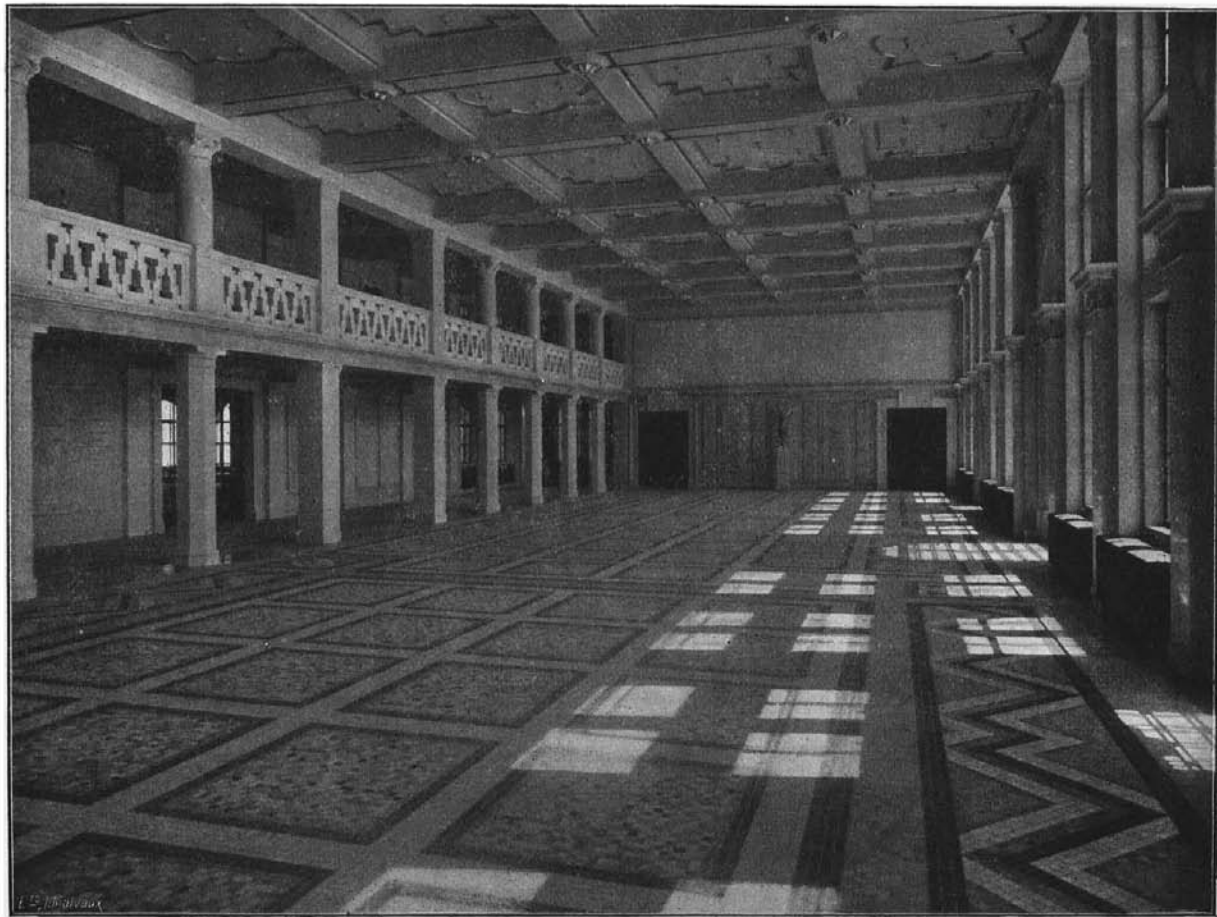
Cependant, ces agrandissements successifs n'étaient que des expédients, destinés à résoudre, dans la mesure du possible, un problème obstinément inquiétant. La réputation sans cesse grandissante de l'Université attirait des auditeurs toujours plus nombreux, et de plus, le développement de la Science exigeait des installations meilleures. On en vint à l'idée de reconstruire les ailes délabrées du Palais Granvelle, de les relier par une façade monumentale, d'allonger même une des ailes, dans la direction de la rue de l'Impératrice, par une construction d'ordre classique en harmonie avec l'ensemble. Au sommet de la façade on plaça la figure symbolique de la Ville de Bruxelles, la grande bienfaitrice, ceinte d'une couronne murale, un sceptre à la main. Sur l'attique, deux statues debout, personnifiant la Philosophie et le Droit. Dans la cour d'honneur, on érigea la statue de Pierre-Théodore Verhaegen. L'Université avait, enfin, un palais digne d'elle. Plus tard, rue des Finances, elle construisit l'Ecole de Pharmacie, tandis que, rue des Sols, toujours poussée par la nécessité de s'agrandir, elle expropria un vaste hôtel contigu.

Les chiffres ont toujours quelque chose de rébarbatif. Je m'en voudrais, cependant, de ne pas en citer quelques-uns car, sous leur apparence sèche et rude, ils possèdent leur éloquence. En 1834, 96 élèves; en 1849, 350; en 1875, 700; en 1884, 1,700; en 1923, 2,000. A l'heure où nous célébrons l'inauguration des nouveaux locaux de l'Université, plus de 2,300 élèves sont immatriculés !

Un large esprit de solidarité confond dans des sociétés diverses la jeunesse estudiantine, bruyante mais studieuse, les unes vouées au travail et à l'étude, les autres à la récréation. Elles sont tellement variées qu'il serait impossible de les énumérer toutes. Cependant, parmi les créations sociales dues à l'initiative des enfants de l'Université de Bruxelles, il convient d'en retenir une, en raison de son importance extraordinaire, l'*Union des anciens étudiants*.

Fondée en 1843, l'*Union* se donna pour but « de maintenir les liens entre l'Université et ses anciens élèves et de venir en aide, par l'octroi de bourses, à des jeunes gens de mérite peu favorisés de la fortune ». Aujourd'hui elle forme une légion forte de plus de 2,000 membres, garde vigilante, veillant avec l'Université elle-même, aux destinées de la grande Œuvre.

D'autres institutions ont été créées, concourant au même but, l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*, dont les cours et les conférences jouent un rôle éducatif si appréciable dans le pays, et la *Revue de l'Université*, qui fait connaître au grand public, par la publication d'articles synthétiques, le travail scientifique des maîtres et des élèves. *Union*, *Extension* et *Revue*, toutes trois tendent à augmenter la prospérité de l'Université à



La Salle des Pas-Perdus de l'Université libre
(Avenue des Nations)

l'intérieur, et à développer, à l'extérieur, son influence intellectuelle et morale.

LES PROFESSEURS

Quand on parcourt la liste longue déjà de ceux qui ont mis leur labeur au service de l'Université, on éprouve un sentiment de crainte : comment exprimer dignement à ces hommes dont la science a porté au loin la renommée de l'Université la gratitude qui leur est due? Je n'ose parler des vivants, dont les noms brillent d'un vif éclat dans la science mondiale, lauréats de concours internationaux et nationaux, lauréat du prix Nobel, docteurs *honoris causa* des plus illustres universités étrangères, membres d'Académies célèbres, auteurs de travaux qui ont rénové la science, de découvertes qui ont enrichi le patrimoine moral et intellectuel de l'humanité ou contribué au soulagement de ses misères. Je devrais les citer tous, car tous honorent par leur savoir, à des titres divers, la maison à laquelle ils appartiennent.

Parmi les morts que de noms sont à retenir! Au nombre des pionniers de la première heure, mentionnons Henri Ahrens, qui présida à l'organisation de la Faculté de Philosophie et Lettres et publia, en 1839, un cours de Droit naturel qui eut un retentissant succès; Auguste Baron, qui s'illustra dans le domaine des lettres; Jean-Jacques Altmeyer qui se distingua dans l'enseignement de l'histoire. Dans la Faculté de Droit, Jean-François Tielemans, créateur du droit administratif; le juriste Antoine De Cuyper; Charles de Brouckère, qui apporta dans l'enseigne-

ment de l'Economie politique, encore flottante, une méthode plus rigoureuse, puisée au contact des sciences mathématiques ; Eugène Defacqz, qui ouvrit une première et large baie sur l'Histoire du Droit ; le romaniste Egide Arntz et son émule Charles Mainz, dont les noms marquent dans l'histoire du Droit romain. Dans la Faculté des Sciences, Floris Nollet, l'inventeur du premier générateur d'électricité appliqué à l'industrie. Dans la Faculté de Médecine, Pierre Graux, Louis Seutin, Charles Van Mons, Gottlieb Gluge, Louis De Roubaix. Voilà quelques-uns des hommes qui marchent à la tête d'une illustre phalange de maîtres qui vont assurer, au cours du XIX^e siècle, le succès de notre enseignement supérieur. Parmi eux, le philosophe Guillaume Tiberghien ; le littérateur Eugène Van Bommel ; l'historien Léon Van der Kindere ; les juristes Orts, Joseph Van Schoor, Alfred Giron, Alphonse Rivier, Modeste Cornil, Charles Duvivier, Adolphe Prins, Paul Errera ; le jurisconsulte Polydore de Paepe ; l'historien des religions comte Goblet d'Alviella ; les économistes et sociologues, Hector Denis, Guillaume De Greef et Em. Waxweiler ; l'anatomiste Jean-Joseph Crocq ; Guillaume Rommelaere, à la fois anatomiste et médecin ; Paul Heger, successeur de Gluge, qui introduisit dans l'étude de la physiologie des méthodes nouvelles ; le botaniste Leo Errera et son élève Jean Massart ; le chimiste Jean Stas ; le chirurgien Antoine Depage, créateur, pendant la guerre, de l'hôpital de l'Océan qui fit l'admiration des peuples alliés.

A tous, l'Université reconnaissante exprime sa gratitude.

1914-1918

Ces millésimes évoquent un douloureux souvenir. Les légions ennemies déferlent sur le pays, accumulant les ruines. En signe de protestation contre l'iniquité d'une violation de territoire qu'interdisaient de solennels traités, les Universités ont fermé leurs portes. L'Université libre, solidaire de ce geste de réprobation, a suspendu, elle aussi, le cours de son enseignement.

Des volontaires en grand nombre offrent à la Belgique meurtrie leurs bras, leur jeunesse et leur cerveau. Nos étudiants sont parmi les braves. D'aucuns revinrent, couverts de gloire. D'autres, hélas, ne revinrent plus. Maîtres et élèves conservent pieusement leur souvenir. Dans la grandesalle académique ils ont élevé un monument, sur lequel ils ont inscrit en lettres d'or les noms des héros morts pour la Patrie. Morts?... non, car ceux qui succombent en soldats, demeurent immortels.

1918-1930

UN GESTE MAGNANIME DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La guerre a pris fin. Comme le travailleur des champs qui, après chaque tourmente, retourne à la terre dévastée, le travailleur universitaire a repris le cours interrompu de ses travaux. L'Université a rouvert ses portes.

Cependant d'inquiétants problèmes la pressent. La

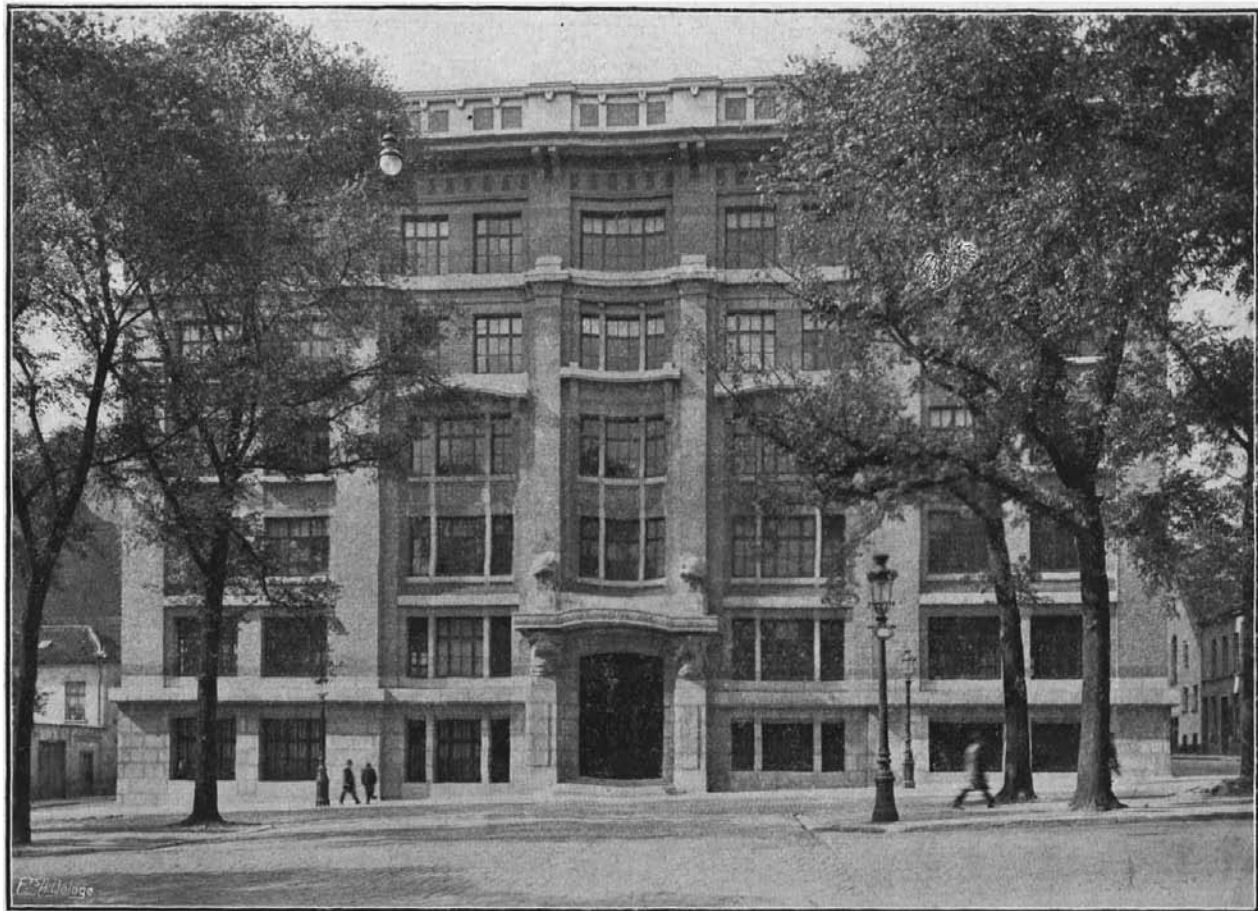
Grande Guerre a bouleversé le monde et les idées. Les progrès de la science, des sciences techniques, médicales, chirurgicales surtout, exigent des programmes plus spécialisés, en même temps que des installations plus adéquates. Le palais édifié en 1863 ne répond plus à sa mission. L'Université y étouffe. Coûte que coûte il faut des espaces plus larges, des locaux en rapport avec les besoins nouveaux, des laboratoires mieux outillés.

Des hommes éminents veillaient heureusement aux destinées de l'Université libre de Bruxelles. Deux d'entre eux sont encore parmi nous, Jules Bordet et Albert Brachet. Antoine Depage n'est plus, et Paul Heger, qui fut le pilote du navire en détresse, a disparu, lui aussi.

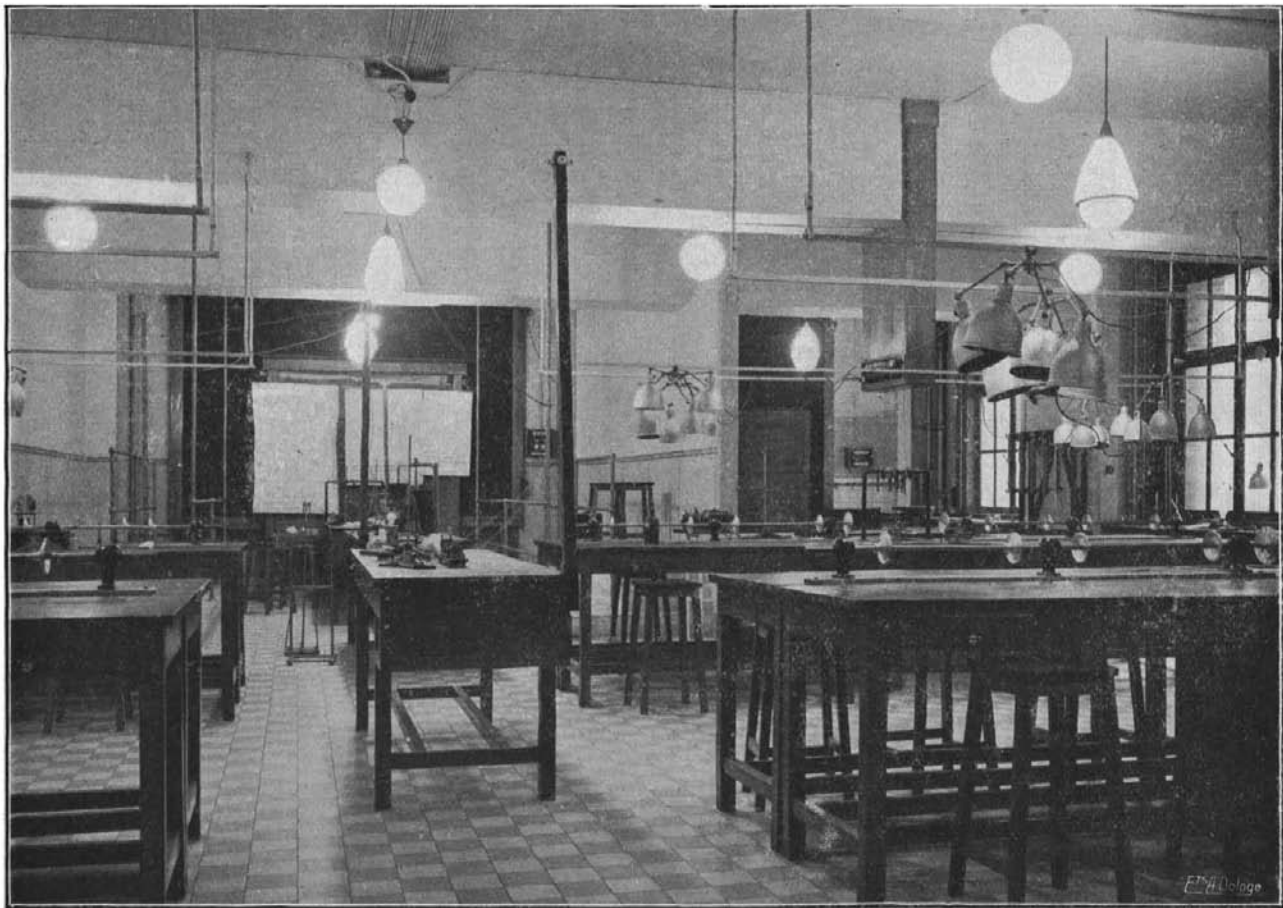
La tourmente de 1914-1918 avait vu éclore des dévouements insoupçonnés. Une nation amie, les Etats-Unis d'Amérique, était venue parmi nous. Tout de suite, elle comprit l'angoisse qui étreignait l'Université et lui tendit une main généreuse.

Ici se place dans l'histoire de l'Université libre de Bruxelles un moment décisif. Il importe de le préciser, afin d'en laisser aux générations futures le réconfortant souvenir.

Pendant la guerre fut créée la *Commission for Relief in Belgium*, chargée de pourvoir aux besoins matériels d'une population que l'occupation ennemie avait jetée dans une effroyable détresse. Cette institution bienfaisante engendra deux filles jumelles : la *Fondation Universitaire*, dont les magnifiques locaux s'élèvent rue d'Egmont, et la *C. R. B. Educational Foundation*, dont l'objet est de favoriser l'enseignement supérieur, et par extension la recherche scientifique, en Belgique surtout, car son œuvre



L'École de Médecine (Boulevard de Waterloo)



Salle des travaux pratiques de Physiologie.

en Amérique consiste uniquement en l'échange d'étudiants et de professeurs.

La *C. R. B. Educational Foundation* fut une première et grande bienfaitrice, la *Rockefeller Foundation*, dont nous parlerons tantôt, en fut une seconde, non moins grande.

Lors de sa création, la *C. R. B. Educational Foundation* fut représentée en Belgique, et elle l'est encore aujourd'hui, par deux hommes, qui nous sont éminemment sympathiques, MM. M.-K. Shaler et W. H. Tuck. Paul Heger, à la recherche des capitaux nécessaires à la reconstruction de l'Université, s'adressa à la *C. R. B.* Il les trouva, grâce à l'intervention de M. Herbert Hoover et de MM. Edgard Rickard, Alexander Smith, Perrin C. Galpin, Shaler et Tuck, qui servirent ainsi, une fois de plus, nos intérêts.

Un grand espoir illuminait l'Université. MM. Maurice Bourquin et Jean Willems partent en Amérique, et la veille de la Saint-Verhaegen de 1922, ils câblent ces mots reconfortants : Obtenu don de 15 millions. Cette première libéralité fut suivie d'autres, en terrains et en argent.

Bientôt surgit de terre, comme par enchantement, la nouvelle cité universitaire, que tant de générosité avait appelée à la vie. Elle s'élève à l'orée du Bois de la Cambre, antique vestige de la Forêt de Soignes, reste, elle-même, de la préhistorique Forêt Charbonnière. Le monument qui fait face à l'avenue des Nations est l'œuvre de l'architecte Alexis Dumont. Il s'inspire de l'architecture du terroir, de cette architecture flamande du XVII^e siècle, dont l'élan créateur avait été brisé par l'intro-

duction de styles étrangers. Il est fait tout entier de matériaux de chez nous, briques et grès, percé de baies par où s'épanche à pleins flots la lumière dans les salles intérieures. Il s'achève gaîment par des pignons à gradins, flanqué d'une tour svelte et élégante. Le tout s'offre à nous comme une manière de triptyque : le panneau central, qui en constitue la partie la plus élevée, renferme l'administration, la salle académique et la bibliothèque ; le volet de droite abrite la Faculté de Philosophie et Lettres ; le volet de gauche, la Faculté de Droit. Une pelouse en terrasse étend à ses pieds un tapis de verdure, tandis qu'à l'angle, se dresse la grave et belle statue de Théodore Verhaegen, qui avait été érigée devant la façade principale des bâtiments de la rue des Sols. L'Université ne pouvait se transporter en des lieux nouveaux sans y emmener avec elle l'image de celui qui fut son fondateur.

C'est là une première et grande création. Elle fut doublée d'une deuxième création, non moins magnifique, l'Ecole de Médecine.

Cette fois, c'est la *Fondation Rockefeller* qui nous fait bénéficier de son immense générosité. Son intervention, comme celle de la C. R. B. Educational Foundation, trouve son origine dans la période de guerre. Les représentants de la C. R. B. ont pris contact avec nos professeurs et notamment avec ceux de la Faculté de Médecine. Ils s'intéressent à nos projets de réorganisation de l'Ecole de Médecine. Le colonel Van Schaik, un des membres de la Croix-Rouge Américaine, les signale à l'attention de la « Rockefeller ». Des délégués arrivent. Ils rencontrent Antoine Depage, Jules Bordet, Albert Brachet ; ils trouvent

surtout en Paul Heger un négociateur convaincant. Mr. George E. Vincent, président de la Fondation, venu parmi nous, est gagné à la cause. Le 3 décembre 1920, l'intervention est promise, large et généreuse, sans condition aucune, sauf une seule, que la nouvelle Ecole de Médecine serait juxtaposée à l'hôpital Saint-Pierre.

Boulevard de Waterloo, s'élève la nouvelle institution médicale, œuvre de l'architecte Eugène François, professeur à l'Université libre, pour l'économie intérieure, de l'architecte de la Ville, François Malfait, pour l'enveloppe architecturale. L'hôpital Saint-Pierre, vieilli, va faire place à un édifice plus conforme aux nécessités modernes. Dans cette cité de la Médecine se poursuivent désormais, dans des salles claires et confortables, admirablement outillées, et l'enseignement de la science médicale et les admirables cliniques qui ont fait de tout temps la gloire de l'Université libre de Bruxelles.

Que notre reconnaissance aille au Président de la Fondation Rockefeller, Mr. George E. Vincent. Qu'elle s'étende aussi à Mr. Richard M. Pearce, Mr. Simon Flexner, Mr. Abraham Flexner, Mr. Wickliffe Rose, Mr. Vernon Kellogg.

Le récit des générosités, qui permirent à l'Université libre de se métamorphoser d'une si admirable manière n'est pas épuisé. La Cité universitaire du Solbosch se compose, non seulement du superbe édifice, que nous devons à la C. R. B., mais aussi d'un édifice qui est bâti en arrière du premier, abritant la Faculté des Sciences et la Faculté des Sciences appliquées ou Ecole polytechnique. Nous le devons en partie à l'intervention

de la famille Solvay et des participants à la souscription « Université de Bruxelles-Université de Louvain », organisée par un comité que présidait M. Jean Jadot, gouverneur de la Banque Nationale — en partie, à la générosité traditionnelle de la *Ville de Bruxelles*, qui se constitua dès la première heure, la protectrice de l'Université. S'il convient de comprendre dans un même sentiment de gratitude tous les dirigeants de la Capitale, que notre reconnaissance aille tout particulièrement à son éminent bourgmestre, M. Adolphe Max, dont le nom s'affirme avec éclat à côté de ceux des trois grands bourgmestres, qui depuis 1830 ont dirigé les destinées de la Ville, Nicolas Rouppe, Jules Anspach et Charles Buls.

La construction, abritant la Faculté des Sciences et l'École polytechnique, a été édifiée sur les plans de l'architecte Eugène François, le même qui a conçu la distribution intérieure de l'École de Médecine. Sans prétention architecturale, elle veut être avant tout pratique. Elle s'offre à nous comme un immense cube, qu'éclaire une quadruple rangée de fenêtres. On l'appelle familièrement l'Usine, à cause de son apparente similitude avec quelque établissement industriel. Mais retenons le mot. C'est, en effet, une usine où, dans des laboratoires, pleins de clarté, maîtres et élèves, travaillent au progrès de la technique humaine, où dans des auditoires spacieux, parfaitement adaptés à leur destination, les professeurs font bénéficier de leur science les nombreux auditeurs qui se pressent au pied de leur chaire.

Dans le voisinage immédiat des deux grands édifices où se déroule l'activité scientifique de l'Université, s'élève



La Salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université
(Avenue des Nations)

la *Maison des Etudiants*, bâtie, elle aussi, sur les plans de l'architecte Alexis Dumont, avec l'active et intelligente collaboration de M. Lucien Beckers, ancien président de l'Union des Anciens Etudiants. Nous le devons à l'intervention conjuguée de la C. R. B. et de l'Union des Anciens Etudiants.

* * *

Telle est, présentée en un raccourci trop sommaire, l'histoire presque centenaire de l'Université libre de Bruxelles. Par la sagesse de ses administrateurs, par la science de ses professeurs, par le soutien dévoué de ses anciens élèves, par les générosités multiples de ses amis et admirateurs, grâce aussi aux larges subsides que lui accorde aujourd'hui la libéralité, aussi éclairée qu'impartiale, du Gouvernement belge, et à l'aide efficace que ses maîtres et ses disciples trouvent fréquemment auprès de la *Fondation Universitaire* et du *Fonds National de la recherche scientifique*, elle figure avec honneur parmi les universités du monde. L'âpreté des luttes de la première heure a fait place à une cordiale émulation entre toutes les universités du pays ; la solidarité intellectuelle et scientifique s'affirme de plus en plus dans tous les domaines. Fidèle sans défaillance au principe qui constitue son essence même, le *Libre examen* dans l'observation des faits et la pratique de la science, l'Université libre a répondu au grand espoir que ses fondateurs avaient mis elle. Elle peut avec fierté contempler le chemin parcouru et envisager l'avenir avec sérénité.

L'Histoire détaillée de l'Université a été traitée par LÉON VAN DER KINDERE, *L'Université libre de Bruxelles, 1834-1884*, et par le comte GOBLET D'ALVIELA, *Histoire de l'Université 1884-1909*. Ces deux ouvrages ont été pour nous des guides précieux.

Les impr. Charles Bulens, s. a.
75, rue Terre-Neuve
Bruxelles

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.